



CORONAVIRUS

Bulletin d'information du conseil de l'ordre des médecins de l'Aveyron et du Centre Hospitalier de Rodez sur la situation sanitaire en Aveyron

SITUATION EPIDÉMIOLOGIQUE CORONAVIRUS EN AVEYRON

Nous n'avons pas de données chiffrées de ce jour

LA CELLULE D'ÉTHIQUE

Elle poursuit son travail en profondeur.

Entre anesthésistes, MG, gériatres, spécialistes de soins palliatifs, qualiticiens....le travail s'attache à la relecture des protocoles, des arbres décisionnels, à des textes qui pourront être consensuels, partagés entre tous et respectueux de l'éthique.

Ils doivent pouvoir s'appliquer dans la période actuelle ou un fonctionnement normal est possible du fait des disponibilités hospitalières encore présentes comme dans la période plus tendue à venir ou les structures dédiées mises en place seront sollicitées.

Le cas échéant, malheureusement ils devront pouvoir sécuriser les décisions difficiles que nous risquons d'avoir à assumer.

Le questionnaire permettant la prise de décision quand au devenir d'un patient, qui est en cours d'élaboration, devrait être partagé entre les professionnels de terrain et les hospitaliers. Ce partage des informations permettra des prises de décision consensuelles. Il sera le préalable éthique indispensable avant toute décision drastique que nous pourrions être amenés à prendre.

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN AVEYRON

Toutes les structures se sont mobilisées pour pallier aux conséquences de l'épidémie en cours. Une attention particulière est portée aux EHPAD.

MAIL DE MR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX DIRECTEURS D' EHPAD

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents des EHPAD et des Résidences autonomie et de leurs Directeurs

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui touche l'ensemble de la population, et plus particulièrement les personnes les plus fragilisées, que ce soit par l'âge ou le handicap.

A ce titre, vos établissements sont directement impliqués pour protéger nos aînés, mais aussi vos agents qui interviennent auprès d'eux au quotidien. Je sais combien vos équipes sont mobilisées chaque jour pour permettre à vos établissements de continuer à fonctionner dans ce contexte extrêmement compliqué, et à apporter également aux résidents le réconfort moral dont ils ont besoin.

Les Instructions ministérielles vous ont été données dès le début de la crise, et l'ARS, par l'intermédiaire de la DDARS de l'Aveyron, est de fait votre interlocuteur privilégié, compte tenu des enjeux sanitaires majeurs pour vos établissements.,.

Je suis destinataire **chaque jour** d'un point de situation par l'ARS sur l'évolution de la situation en Aveyron. J'ai souhaité néanmoins que le Conseil départemental soit à votre contact et à votre écoute au quotidien.

Aussi j'ai demandé aux agents de la Direction des Personnes âgées et handicapées du PSD d'appeler chaque Directeur d'établissement, afin qu'ils puissent les informer des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ces difficultés me seront transmises, afin de pouvoir décider des mesures nécessaires que le Conseil départemental pourrait prendre pour y répondre, ou, selon leur nature, les porter auprès des autres institutions mobilisées, ARS et Préfecture.

Ces contacts téléphoniques sont en cours. A cette occasion, les agents du PSD communiquent leurs coordonnées téléphoniques pour pouvoir être joints directement en cas de besoin, ainsi qu'une adresse mail dont les messages reçus sont traités chaque jour.

J'espère que ces dispositions pourront répondre à vos attentes et vous apporter le soutien nécessaire pour vous aider à exercer vos missions.

Je vous remercie vivement pour votre engagement et celui de vos équipes auprès de nos aînés, et je vous assure du soutien de l'ensemble des élus du Département et des services du Conseil départemental.

Bien cordialement.

Jean-François GALLIAR

Président du Conseil départemental de l'Aveyron

ORGANISATION DANS LES TERRITOIRES

Cardiologie hors ruthénois

-VdR

Les Cs de cabinet sont assurées en nombre restreint pour les patients symptomatiques et CS non différables. Les urgences sur l'hôpital également.

-Decazeville .

Dr Maurice Andrieu ne consultera pas de toute l'épidémie. Le Dr Berard assure les consultations au cabinet pour les symptomatiques et non différables avec un secrétariat téléphonique.

-Millau.

J SoukAloun ne pratique actuellement que de la téléconsultation et il reprendra à moyen terme un peu de consultation au cabinet.

Dr Labadie absent et non joignable ; a priori en vacances.

-St Affrique

Le Dr LOUCIF assure en nombre restreint une consultation pour les patients symptomatiques et CS non différables. Les urgences sur l'hôpital également.

Psychiatrie rhuténoise

(pas d'infos sur le reste du département.)

Les Dr Bedos, Levy et Mergaux continuent à assurer les consultations en cabinet pour les patients qui le nécessitent, avec toutes les précautions d'usage.

Dr Arnal assure les urgences après contact téléphonique.

L'organisation de la médecine d'organes est importante à connaître pour tous les acteurs du premier recours.

Il serait souhaitable que les médecins de spécialité d'organe de TOUT le département nous fasse parvenir leur organisation en ces temps d'épidémie.

COMMUNIQUE CONSEIL DE L'ORDRE INFIRMIER AVEYRON

«Pensons à donner aussi des moyens aux soignants des villes et des EHPAD»

En contact rapproché avec l'Ordre des Médecins, l'ARS et la CPAM, nous constatons que la prise en charge des personnes contaminées COVID 19 ou à fort risque de contamination, pose de graves problèmes pour l'ensemble des soignants.

L'insuffisance de protections, en particulier les masques, est mise en avant par tous les professionnels en proximité de ces malades à domicile ou en institution.

A ce jour la distribution des masques chirurgicaux par les pharmacies (dans lesquelles les soignants se sont fait référencés) se poursuit au rythme des recommandations du ministère mais cela reste toujours bien insuffisant. Les matériels récupérés par la Préfecture auprès des collectivités et des entreprises sont en très petite quantité au regard des besoins et à destination quasi unique des hôpitaux. L'obtention de matériels de prévention supplémentaires n'est pas envisagée pour le moment.

De plus en plus de patients, considérés COVID 19, retournent ou restent à leur domicile : il est demandé aux professionnels de respecter le protocole transmis par l'ARS.

Les patients COVID 19, confirmés ou supposés, se trouvent aujourd'hui majoritairement à l'extérieur des établissements de santé, il est donc important de donner les moyens de protection à la médecine de ville (médecins et infirmiers libéraux) et aux EHPAD, afin qu'ils puissent prendre également en charge les patients/résidents en réduisant les risques pour ces personnels.

La gestion du quotidien des patients à domicile reste très difficile : la continuité des soins doit être assurée malgré le confinement et le niveau d'angoisse souvent retrouvée tant chez les patients que chez les soignants.

Les médecins libéraux pratiquent de plus en plus la téléconsultation, et nous souhaitons que les IDEL, en collaboration avec eux, puissent au maximum assurer un suivi par le télésoin afin de réduire les contacts avec ces patients.

Nous devons nous adapter au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie.

Concernant les établissements d'hébergement, EHPAD et accueils de personnes en situation de handicap, le confinement crée des charges de travail supplémentaires pour les personnels et souvent des perturbations psychologiques chez ces résidents.

Le CDOM a créé une Cellule Départementale Ethique de Soutien (médecins hospitaliers et médecins traitants) afin que tous les patients, quel que soit l'âge, aient une égalité de chances dans la décision thérapeutique. Nous souhaitons que les infirmiers libéraux concernés par ces décisions, soient également concertés.

Plusieurs cellules de soutien psychologique animée par des psychologues écoutants existent ou ont été créé et mis à la disposition des personnes qui le souhaitent (Cellule Mairie de Rodez tel 0565778790, Cellule de l'UADO Ste Marie, tel 0608857284 et SOS Déprime 0565738611).

Nous recevons sans cesse des preuves que la solidarité inter professionnelle est bien présente et réelle : nous devons la conserver, l'intensifier pour vaincre tous ensemble dans ce dur combat contre le virus.

#SAUVEZNOSVIES #RESTEZCHEZVOUS

COMMUNIQUÉ DE LA PROTECTION CIVILE

Je vous adresse ce mail en faisant suite à la Directive de la Gestion des Crises de la Sécurité Civile, je vous informe que nous sommes à votre disposition pour toutes demandes particulières liée à la Crise Sanitaire COVID 19.

Nous pouvons intervenir dans le cadre de Soutien Psychologique auprès de la population, en effet, nous disposons d'intervenants formé au Secours Psychologique d'Urgence, dans le même cas, notre personnel peut intervenir en renforts sanitaires au sein de différents établissement.

Nos équipes sont mobilisables en H24 au **06 47 71 64 08**, celle-ci sont formées au protocoles d'Hygiène et Prise en Charge liée au spécificités du COVID 19 et dispose des Equipements de Protection Individuelles nécessaire.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,



Pierre Murciano

Président Protection Civile (12)

Astreinte Départementale : 06 47 71 64 08

149 RUE DES VANNIERS - Z.A DE BEL AIR - 12000 RODEZ

05 65 78 15 27 - www.adpc12.fr - Protection Civile de l'Aveyron

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN RÉGION

RELEVÉ DE LA RÉUNION DU 24/3/20

Transmis par la directrice de la santé publique oCCITANIE

Présents

Ordres, URPS

DCGDR : Mme RECEVEUR

ARS : DD, E SCHWARTZENTRUBER, P DURAND, C CHOMA

Il est rappelé que les informations sont à diffuser à vos adhérents.

Centres de consultation dédiés COVID

Il y en a 141

Les rendez-vous sont donnés sur demande des médecins traitants, les personnes ne sont pas prises en charge directement (alerte sur le fait que certains maires font passer un message contraire)

Ce sont des cabinets de consultation régulés

Aides possibles de l'URPS médecins et de l'ARS

La liste et les coordonnées seront transmises aux médecins traitants

Alerte sur le fait que des médecins retraités qui sont les plus à risques travaillent dans ces centres et souhait que ce soit des jeunes médecins plutôt

Dans ces centres, il n'y a pas de tests effectués mais il peut y avoir des prélèvements.

RCP : communiqué de presse de la Médicale de France

Vous mettez vos compétences au service des autres dans ce contexte sanitaire exceptionnel, en tant que libéral, hospitalier, salarié ou retraité ? La Médicale vous assure en étendant les garanties de votre contrat RCP au-delà de votre domaine de compétences et au-delà de l'exercice pour lequel vous êtes assuré :

- Notre garantie RCP vous est acquise que vous vous mettiez bénévolement au service d'une structure de soins ou que vous soyez réquisitionné. Vous êtes couverts pour tous les actes que vous pratiquez (même en dehors de votre sphère de compétences habituelles), à titre exceptionnel, en cette période d'épidémie de Covid-19.
- Notre garantie RCP est acquise à tous nos assurés (y compris les internes et les docteurs juniors) qui pratiquent les actes de télémédecine, dans leur sphère de compétences et dans le cadre des dispositions du code de la santé publique.
- Vous êtes en fin d'internat et vous avez été nommé « docteur junior » : Votre Carte Médicale plus vous couvre aussi sous ce statut.
- Pour nos clients retraités assurés en RCP, notre garantie est également étendue aux consultations qu'ils pourraient être amenés à effectuer dans ce contexte.

De plus, les praticiens assurés en RCP par La Médicale bénéficient d'un service d'assistance psychologique. En cas de maladie avérée pour vous ou l'un de vos proches, ou en cas de décès d'un patient n'hésitez pas à contacter le 0 810 31 01 02 (disponible du lundi au vendredi hors jours fériés, de 9h à 18h).

Dernière mise à jour le 23 mars 2020.

Masques

L'ARS Occitanie met à disposition des masques sur la base du stock constitué en région (masques chirurgicaux et FFP2) :

- Pour les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens via les pharmacies d'officine ces mercredi, jeudi et vendredi (460 000 masques)
- Aux dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place (amorçage de 500 chirurgicaux et de 200 FFP2)
- Aux laboratoires de biologie médicale dont l'approvisionnement sera assuré par l'URPS biologistes

Il est rappelé que pour faciliter les modes de distribution, chaque professionnel de santé libéral ira se faire référencer auprès de sa pharmacie de proximité.

Les établissements support de GHT ont reçu des dotations pour les ES, ESMS, transporteurs,

SSIAD

Les participants mentionnent le manque de blouses, lunettes, SHA. L'ARS indique qu'un recensement des fabricants de blouses, lunettes.. est en cours.

Oxygène

Des participants indiquent qu'il conviendrait que les distributeurs effectuent des prêts de bouteilles sans contrat

Il convient de regarder la disponibilité des concentrateurs

Masseurs-kinésithérapeutes

Il existe un site où sont référencés les MK qui peuvent être mobilisés

<http://www.respioccitanie.fr>

Avis du HCSP

Avis du 24 mars 2020 relatif à la prise en charge du corps d'un patient cas probable ou confirmé COVID

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=786>

Avis du 19 mars 2020 relatif à la gestion des déchets d'activités de soins (DAS) produits au cours de l'épidémie de COVOID 19 en particulier en milieu diffus

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=782>

Pour les professionnels de santé en exercice libéral et pour les personnes infectées ou susceptibles de l'être, maintenues à domicile, nécessité d'éliminer selon la filière classique des ordures ménagères (dans un double emballage), les déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés (notamment les masques, mouchoirs à usage unique et

bandeaux de nettoyage des surfaces).

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN NATION

Sur le site de Santé Publique France, cette étude dont voici la page de garde.



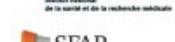
Santé publique France s'appuie sur un réseau d'acteurs pour assurer la surveillance COVID-19 : médecins libéraux, SAMU Centre 15, SOS médecins, médecins urgentistes, réanimateurs, Laboratoires de biologie médicale hospitaliers et de ville, Agences régionales de santé (ARS) et épidémiologistes ainsi que les Sociétés savantes d'infectiologie, de réanimation et de médecine d'urgence.



CNRS Virus des infections respiratoires



Sentinelles



SORBONNE
UNIVERSITÉ



Institut national de la statistique et des études économiques
Mesurer pour comprendre



Inserm CépiDc

COVID-19

Point épidémiologique hebdomadaire du 24 mars 2020

Santé publique France, dans le cadre de ses missions de surveillance et d'alerte, analyse les données de surveillance de COVID-19 issues de son réseau de partenaires.

Points clés

- ▶ Circulation du SARS-CoV-2 dans toutes les régions de France
- ▶ Disparités régionales : les régions Grand Est, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France particulièrement touchées
- ▶ Forte augmentation du nombre de cas graves admis en réanimation et de décès
 - Réanimation : 68% des cas avec co-morbidités et 62% des cas de 65 ans ou plus
 - Décès : 57% des cas avec co-morbidités et 93% des cas de 65 ans ou plus
- ▶ Augmentation significative des décès toutes causes chez les plus de 65 ans dans les départements : Haut-Rhin, Oise, Vosges et Alpes-de-Haute-Provence

Chiffres clés en France

En semaine 12/2020 (du 16 au 22 mars)

Estimation du nombre de cas de COVID-19 ayant consulté un médecin généraliste (Réseau Sentinelles)	41 836
	IC95% [28 411; 55 231]
Part des suspicions COVID-19 parmi les visites SOS Médecins	15%
Nombre de passages aux urgences pour COVID-19 (Oscour®)	15 956
Taux de positivité des prélèvements (laboratoires hospitaliers)	22%
Nombre de décès à l'hôpital (SI-VIC)	672

Depuis début mars

Nombre de cas de COVID-19 hospitalisés (SI-VIC)	10 176
Nombre de cas de COVID-19 admis en réanimation (SI-VIC)	2 516
Nombre de décès liés au COVID-19 de cas hospitalisés (SI-VIC)	1 100

Figure 1. Nombre de cas de COVID-19 hospitalisés en France, au 24/03/2020, 14h00 (source : SI-VIC)

